

Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse



DOCUMENT

d' INFORMATION

COMMUNAL

sur les RISQUES

MAJEURS

ÉDITORIAL DU MAIRE



SAINT LAURENT
de la **Cabrerisse**

Madame, Monsieur,

Il est de mon devoir d'assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population de la commune au regard des risques majeurs connus.

Chacun d'entre nous doit pouvoir appréhender le risque, réagir, se mobiliser et être solidaire.

A cette fin, le conseil municipal a validé le DICRIM en 2023 et l'a mis à jour en 2025.

L'objet de ce document est de recenser et de vous informer sur tous les risques majeurs naturels ou industriels existants sur notre territoire, conformément à la réglementation et notamment le droit à l'information défini dans l'article L.125-2 du code de l'Environnement.

De plus ce document énonce les bons réflexes et la conduite à tenir en cas de danger, il complète le DICRIM condensé qui a été distribué dans vos boîtes aux lettres.

Grace à la collaboration de tous, nous pourrons gérer au mieux de tels évènements.

Le maire Xavier DE VOLONTAT

LES RISQUES MAJEURS

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

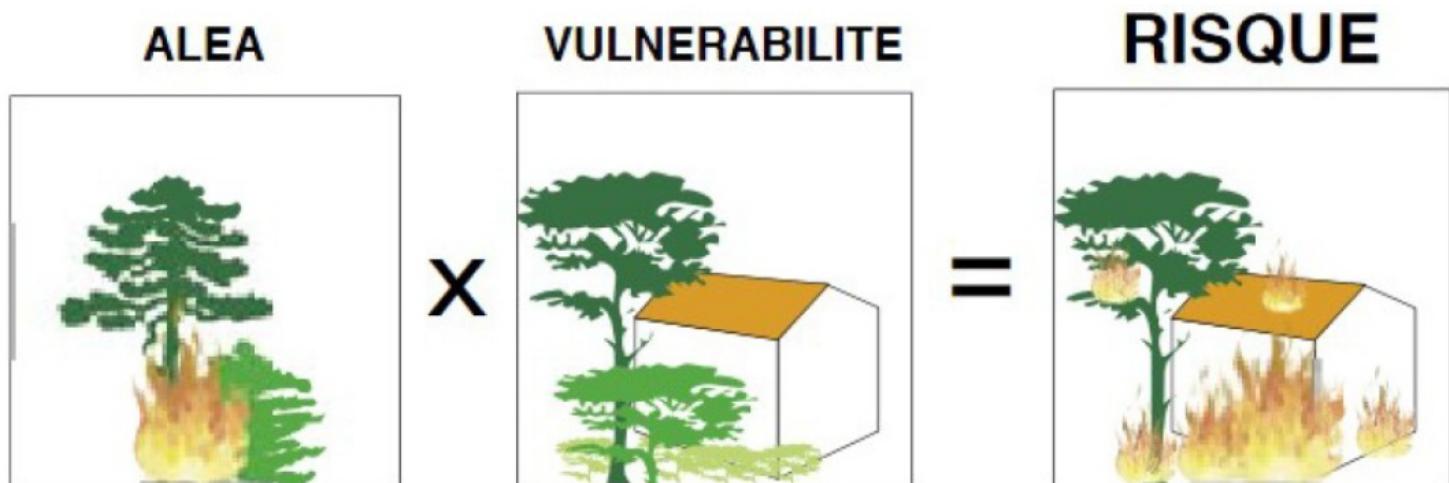
Le risque est la confrontation d'un aléa avec un ou des enjeu(x).

L'aléa est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique (généré par l'homme) de fréquence et d'intensité données.

L'enjeu représente l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non) susceptibles d'être affectés par un phénomène naturel ou anthropique.

Ainsi, le risque est la conséquence d'un aléa sur des enjeux.

On parle de Risque Majeur dès lors que les effets de l'aléa peuvent mettre en danger un grand nombre de personnes, occasionner des dégâts importants et dépasser les capacités de réaction des instances directement concernées (État, commune...)



Les risques sur la commune

Inondation	X	Séisme	X
Submersion marine		Rupture de barrage	
Feu de forêt	X	Transport de Matières Dangereuses	
Mouvement de terrain	X	Climatique	X

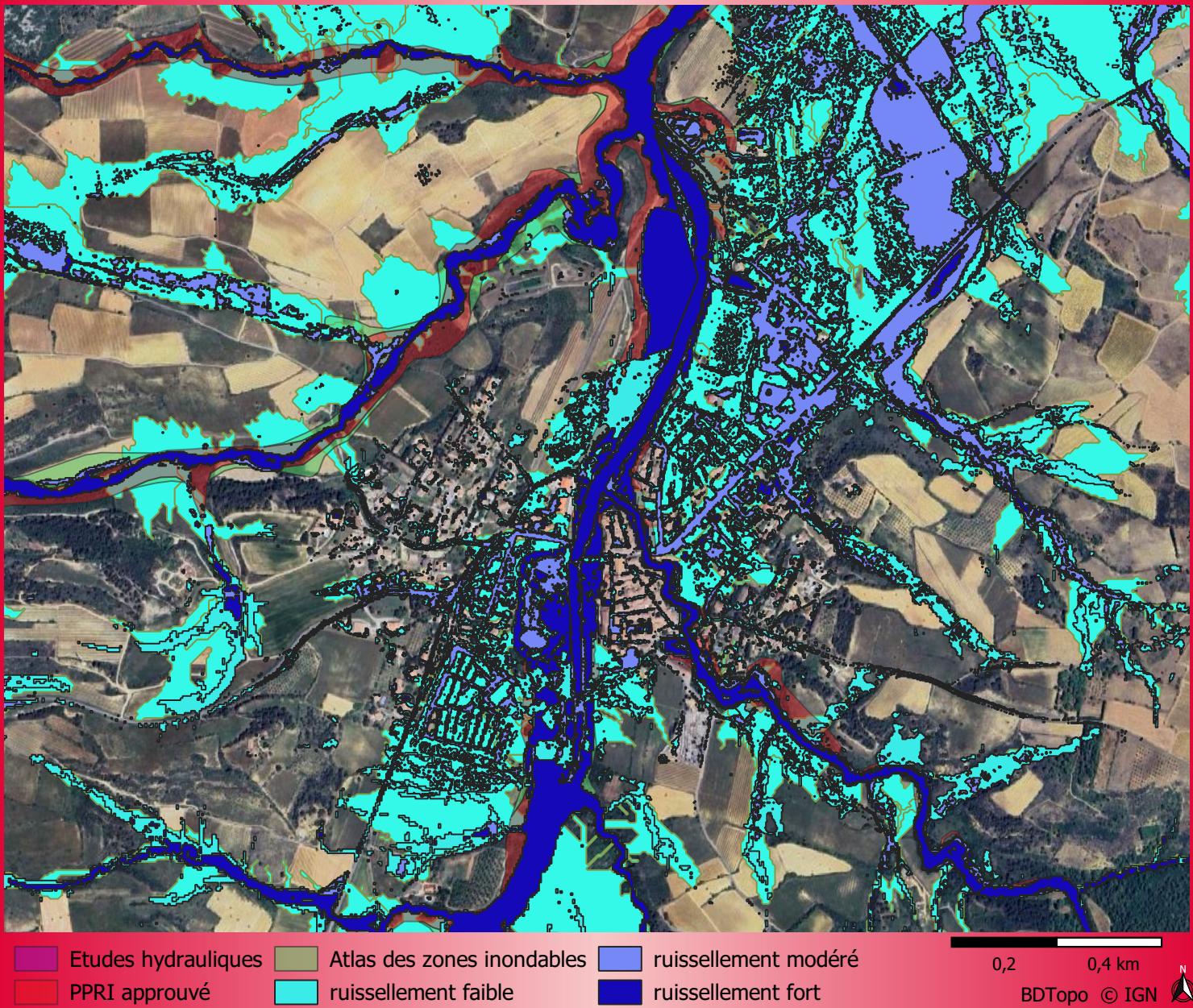
INONDATIONS



Qu'est-ce qu'une inondation ?

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement (débordement de cours d'eau, ruissellement, remontées de nappes phréatiques...) et l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

Zones soumises au risque inondation



Liens utiles :

- > Site internet de la Préfecture de l'Aude : www.aude.gouv.fr
- > Site internet de Météo-France : www.meteofrance.com
- > Site internet du Service d'information sur le risque de crues des principaux cours d'eau en France :
www.vigicrues.gouv.fr et <https://apic-vigicruesflash.fr>
- > Portail de la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr

Consignes de sécurité

A faire



monter dans les étages



couper l'eau, l'électricité



se tenir informé



fermer les ouvertures

A ne pas faire



éviter les déplacements inutiles



ne téléphoner qu'en cas de besoin



ne pas se rendre à l'école

AVANT L'INONDATION (ANNONCE DE VIGILANCE)



- Informez-vous auprès de la mairie ou de la préfecture sur le caractère inondable de votre habitation

- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux

- Mettez les produits toxiques, les véhicules et les documents officiels à l'abri de la montée des eaux

- Préparez votre kit d'urgence 72h avec les objets et articles essentiels

A L'ANNONCE DE LA MONTÉE DES EAUX (ALERTE)



- Obturez les entrées d'eau (portes, soupiraux, événements...)



- Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur, montez dans les étages.
- Ne descendez pas dans les sous-sols.



- Coupez les alimentations en électricité et gaz

- Maintenez ouvertes les issues à commande électrique (portail, volets roulants)

PENDANT



- Tenez-vous informé via la radio ou les réseaux sociaux officiels



- Ne vous engagez pas sur une voie inondée

- Ne consommez pas l'eau de la distribution publique ou des puits particuliers

- Ne prenez pas l'ascenseur



- N'évacuez qu'à la demande des autorités.

APRÈS



- Aérez et désinfectez les pièces
- Chauffez dès que possible



- Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique. Assurez-vous que l'eau du robinet est potable.



- En cas de dégâts, faites l'inventaire des dommages et déclarez le sinistre auprès de votre assureur au plus tôt.

Fréquences de la station de radio "100 pour 100"

Carcassonne : 98.0 FM
Castelnaudary : 98.5 FM
Limoux : 98.5 FM
Quillan : 100.4 FM

Fréquences de la station de radio "Grand sud"

Lezignan Corbières : 87.6 FM
Moussan : 98.8 FM
Narbonne : 92.5 FM
Perpignan : 96.1 FM

LES MOUVEMENTS DE TERRAINS

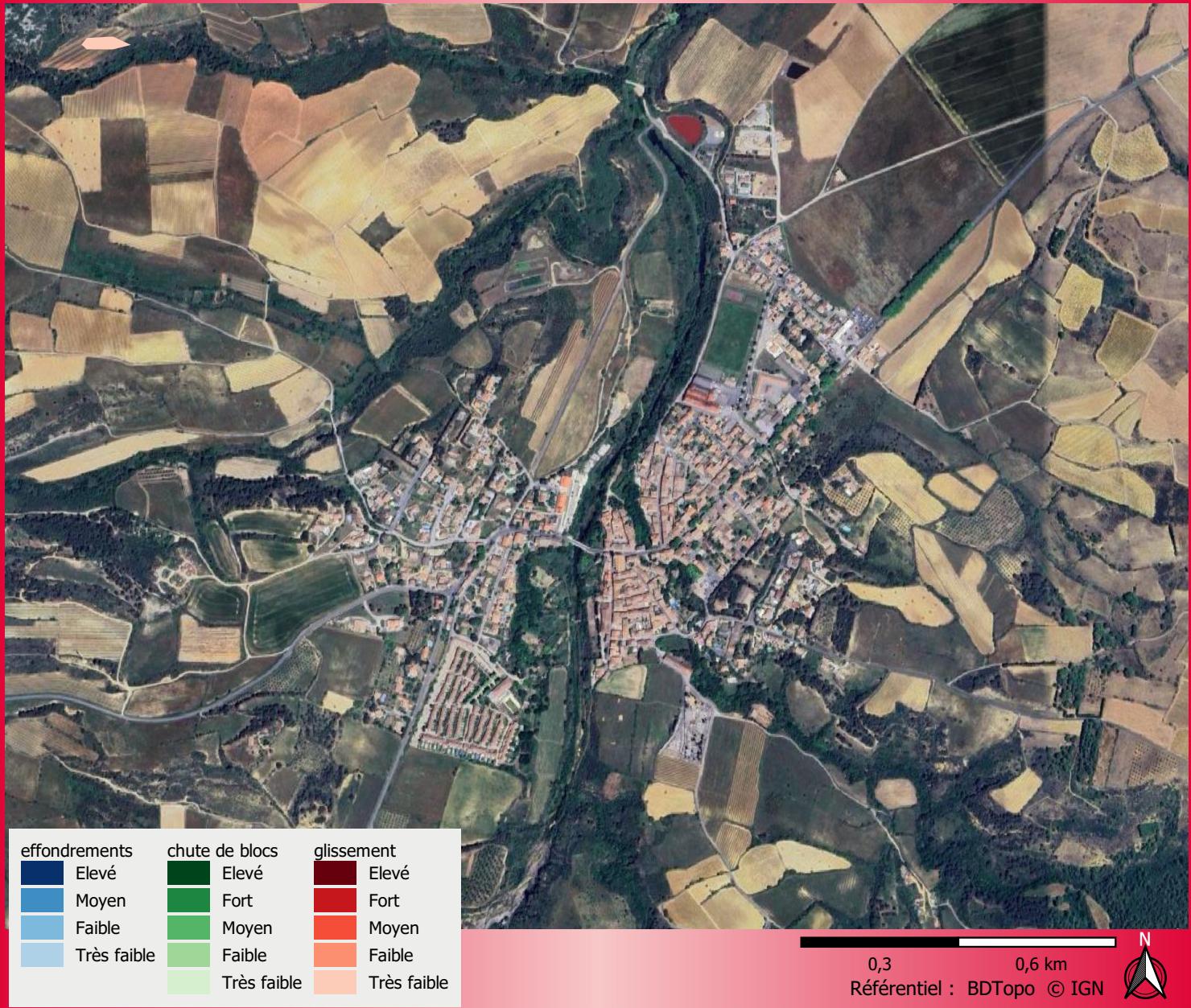


La connaissance du risque

Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) tient à jour une base de donnée recensant les mouvements de terrain ayant eu lieu dans le département (BDmvt), base de données constituée par le biais d'enquêtes menées par échange de courriers auprès des communes du département.

Les différents types de mouvements de terrains sont, les effondrements, les glissements et les chutes de blocs.

Zones soumises aux mouvements de terrains



Liens utiles :

- > Site internet de la Préfecture de l'Aude : www.aude.gouv.fr
- > L'inventaire des cavités souterraines : <http://infoterre.brgm.fr/page/cavites-souterraines>
- > L'aléa retrait-gonflement d'argiles : <https://infoterre.brgm.fr/page/alea-retrait-gonflement>
- > Portail de la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr

Consignes de sécurité



fuir les zones à risque



contacter la mairie ou les secours



se tenir informé



ne pas entrer dans un bâtiment endommagé



ne pas revenir sur ses pas



ne téléphoner qu'en cas de besoin



ne pas se rendre à l'école

AVANT



- Informez-vous en mairie ou à la préfecture des risques encourus et des consignes de sauvegarde

- En cas de risque avéré, mettre en oeuvre les dispositions de protection passive pour renforcer les structures des constructions menacées

PENDANT



- Tenez-vous informé via la radio ou les réseaux sociaux officiels



- Fuir les zones d'effondrement, de glissement ou de chute de blocs



- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches



- N'évacuez qu'à la demande des autorités.

- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé

APRES



- Informez les autorités et les secours si nécessaire

- Se mettre à disposition des secours



- Évaluez les dégâts et les dangers

Fréquences de la station de radio "100 pour 100"

Carcassonne : 98.0 FM

Castelnaudary : 98.5 FM

Limoux : 98.5 FM

Quillan : 100.4 FM

Fréquences de la station de radio "Grand sud"

Lezignan Corbières : 87.6 FM

Moussan : 98.8 FM

Narbonne : 92.5 FM

Perpignan : 96.1 FM

LE RISQUE INCENDIE DE FORÊT



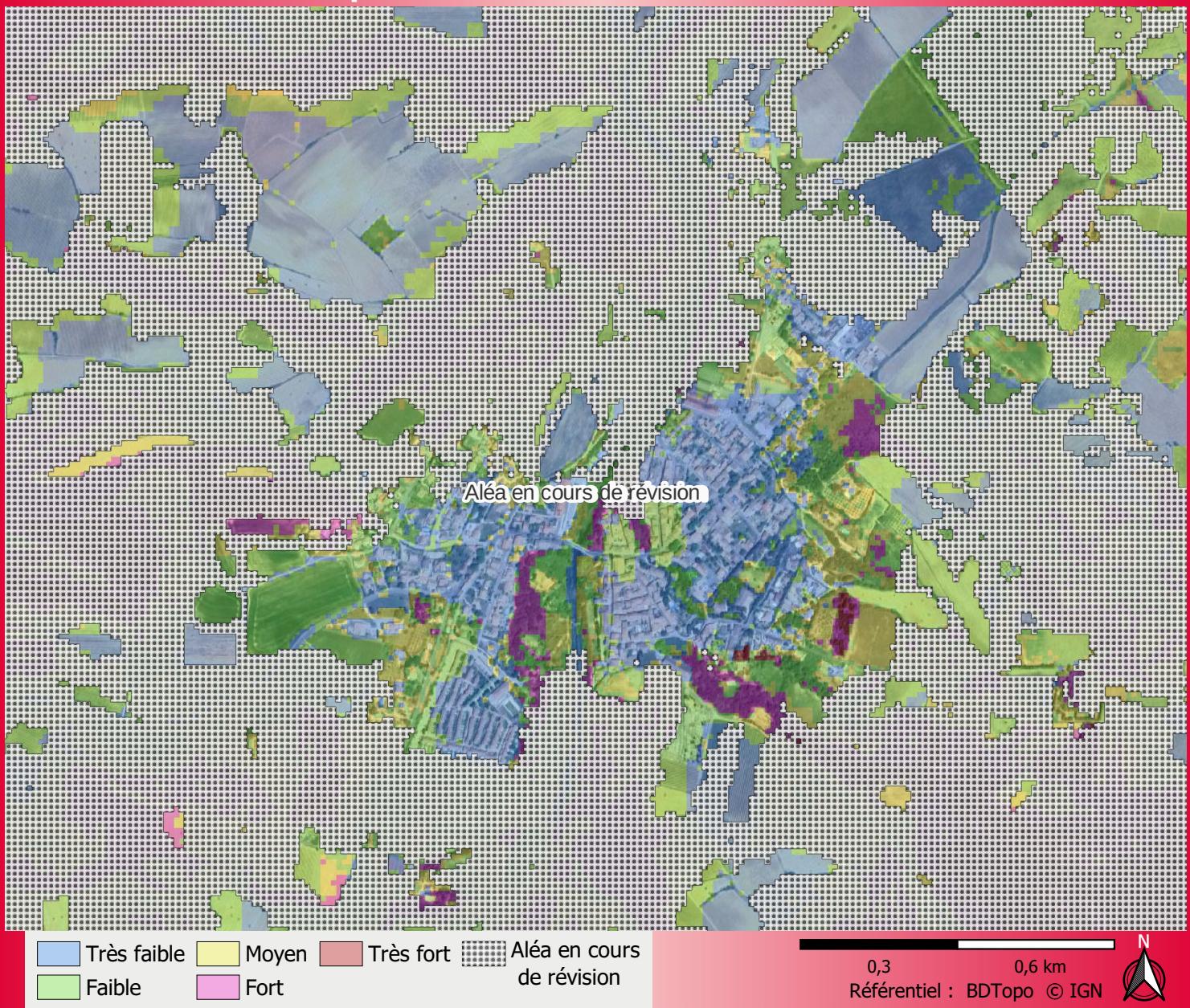
Le risque

On parle d'incendie de forêt lorsqu'un feu a menacé un massif de plus d'un hectare. Ils sont plus fréquents en été du fait de la sécheresse de l'air et des sols.

L'origine de l'incendie peut être naturelle (foudre), humaine (barbecue, mégot de cigarette, incendie volontaire) ou encore liée à une infrastructure (ligne de transport d'énergie, dépôt d'ordures).

En plus des dommages qu'ils entraînent sur l'environnement, les incendies de forêt peuvent mettre en danger les biens et les personnes situés à l'intérieur ou en périphérie de forêt. En fonction des conditions climatiques (vent, taux d'humidité) et des caractéristiques de la végétation, ils peuvent être intenses et particulièrement difficiles à maîtriser.

Zones soumises au risque d'incendie de forêt



Liens utiles :

- > Site internet de la Préfecture de l'Aude : www.aude.gouv.fr
- > Défense des Fôrets Contre les Incendies (DFCI) : <https://www.aude.gouv.fr/dfci>
- > Les obligations légales de débroussaillement : <https://www.aude.gouv.fr/old>
- > Portail de la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr

Consignes de sécurité



rentrer dans le bati le plus proche



fermer les volets et fenêtres

A faire



dégager les voirs d'accès



couper l'eau, l'électricité



se tenir informé



ne téléphoner qu'en cas de besoin

A ne pas faire



ne pas se rendre à l'école



ne pas fumer

AVANT



- Informez-vous en mairie ou à la préfecture des risques encourus et des consignes de sauvegarde



- Débroussailler autour des habitations, n'accordez pas à la maison des réserves de combustibles.



- Prévoir les moyens de lutte (point d'eau, motopompe pour piscine ...)

PENDANT (surpris par un départ de feu)



- Informez les sapeurs-pompiers (18 ou 112)



- Dégagez les voies d'accès ; arrosez les abords puis rentrez le tuyau d'arrosage



- Fermez les volets, portes et fenêtres ; calfeutrez-les avec des liges mouillés



- Rentrez rapidement le bâtiment le plus proche ; ne sortez pas dans l'ordre des autorités



- Evitez d'utiliser votre véhicule



- Ecoutez la radio pour vous tenir informé



- Fermez les vannes de gaz et produits inflammables



- Ne vous approchez pas d'un feu de forêt ; dans la nature, éloignez vous dos au vent en vous dirigeant sur les côtés du front de feu.



- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont en sécurité



APRES



- Faites l'inventaire des dégâts. Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur



- Aérez les pièces

Fréquences de la station de radio "100 pour 100"

Carcassonne : 98.0 FM

Castelnau-d'Oléron : 98.5 FM

Limoux : 98.5 FM

Quillan : 100.4 FM

Fréquences de la station de radio "Grand sud"

Lezignan Corbières : 87.6 FM

Moussan : 98.8 FM

Narbonne : 92.5 FM

Perpignan : 96.1 FM

LE RISQUE SISMIQUE



Un séisme, ou tremblement de terre, est une secousse du sol due aux mouvements des plaques tectoniques. Selon leur intensité et leur durée, les séismes peuvent causer des dégâts importants et mettre en danger des vies ainsi que générer des pertes économiques et des difficultés de communication.

La commune de Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse est en risque faible.

Consignes de sécurité

A faire				A ne pas faire				
à l'intérieur, s'abriter	couper l'eau, l'électricité	à l'extérieur, s'éloigner des bâtiments	se tenir informé	ne pas rester près des fils électriques	éviter les déplacements inutiles	ne téléphoner qu'en cas de besoin	ne pas se rendre à l'école	ne pas fumer

AVANT



- Informez-vous en mairie ou à la préfecture des risques encourus et des consignes de sauvegarde

- Repérez les points de coupure du gaz, eau, électricité

- Fixez les appareils et meubles lourds

PENDANT



- Tenez-vous informé via la radio ou les réseaux sociaux officiels



- A l'intérieur, se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres



- à l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, arbres...)



- Ne pas allumer de flamme, ne fumez pas

APRES

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.

- Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation, ...)

- Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite de gaz, couper les compteurs, ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités.

Fréquences de la station de radio "100 pour 100"

Carcassonne : 98.0 FM
Castelnau-d'Oléron : 98.5 FM
Limoux : 98.5 FM
Quillan : 100.4 FM

Fréquences de la station de radio "Grand sud"

Lezignan Corbières : 87.6 FM
Moussan : 98.8 FM
Narbonne : 92.5 FM
Perpignan : 96.1 FM

LES RISQUES CLIMATIQUES



Une tempête est un phénomène météorologique durant lequel des vents forts à violents se produisent sur une large zone géographique.

Ce phénomène peut avoir des conséquences graves sur la population, les biens (chutes d'objets divers (toitures, cheminées, grues, chapiteaux, etc.), détérioration des lignes électriques et de communication, perturbation des réseaux de transports, etc...) et l'environnement (déforestation, perte d'infiltration des sols et augmentation du risque d'inondation,...).

Consignes de sécurité

A faire					A ne pas faire			
Rentrer chez vous	fermer les fenêtres et volets	couper l'eau, l'électricité	rester chez vous, ne pas sortir	se tenir informé	ne pas rester près des fils électriques	éviter les déplacements inutiles	ne téléphoner qu'en cas de besoin	ne pas se rendre à l'école

AVANT



- Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés (mobilier de jardin, trampoline ...)



- Vérifiez le bon ancrage au sol des structures légères (serres, cabanons)

- Dans la mesure du possible, rentrez chez vous



- Fermez les portes, fenêtres et volets.



PENDANT



- restez chez vous



- Évitez tout déplacement inutile



- Ne vous promenez pas en forêt ou sur le littoral



- N'intervenez pas sur les toitures



- Restez informés via la radio ou les réseaux sociaux officiels

APRES

- Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique



- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol

Fréquences de la station de radio "100 pour 100"

Carcassonne : 98.0 FM
Castelnau-d'Oléron : 98.5 FM
Limoux : 98.5 FM
Quillan : 100.4 FM

Fréquences de la station de radio "Grand sud"

Lezignan Corbières : 87.6 FM
Moussan : 98.8 FM
Narbonne : 92.5 FM
Perpignan : 96.1 FM

CANICULE

Le risque canicule survient lorsque les températures journalières (diurnes et nocturnes) atteignent, durant plusieurs jours, des valeurs nettement supérieures aux normales saisonnières du département concerné. Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes dangereux : sécheresse et appauvrissement de la ressource en eau, augmentation du risque d'incendie, pollution atmosphérique, etc.

Ces périodes de canicule ont des conséquences graves pour les personnes fragilisées (coup de chaleur, déshydratation, troubles respiratoires,...) pour les biens et la vie quotidienne (fissuration des façades des habitations, pollution des zones urbanisées...).



- Hydratez-vous en buvant de l'eau régulièrement (ne consommez pas d'alcool).



- Restez à votre domicile dans les pièces les plus fraîches. Fermez les volets en journée.



- Évitez les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes.



- Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.



- Écoutez les radios et respectez les consignes des autorités.

NEIGE

Les régions sont diversement acclimatées à la neige. Les villes, surtout celles situées en plaine, ne sont en général pas conçues pour vivre avec de la neige et en subiront plus lourdement les effets, même pour un enneigement faible.

Une hauteur de neige collante de seulement quelques centimètres peut perturber gravement, voire bloquer le trafic routier, la circulation aérienne et ferroviaire.

La formation de verglas ou de plaques de glace rend le réseau routier impraticable et augmente le risque d'accidents.



- Limitez vos déplacements et ne prenez pas de risques.



- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.



- Facilitez les passage des engins de dégagement des routes.



- Dégagez la neige et salez les trottoirs devant votre domicile.



- ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

LE POTENTIEL RADON



Le radon peut avoir un impact sanitaire sur la population. C'est un gaz radioactif d'origine naturelle qui peut s'introduire dans les bâtiments.

La géologie des sols permet de déterminer le potentiel radon sur une zone géographique donnée.

La connaissance des caractéristiques des formations géologiques rend donc possible l'établissement d'une cartographie des zones sur lesquelles la présence de radon à de fortes concentrations est probable.

L'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) a été missionné par l'autorité de sûreté nucléaire pour réaliser un zonage national du potentiel radon.

Le territoire national est divisé en trois zones à potentiel radon définies en fonction des flux d'exhalation du radon des sols (article R1333-29 du Code de la santé publique) :

- zone 1 à potentiel radon faible ;
- zone 2 à potentiel radon faible mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments ;
- zone 3 à potentiel radon significatif.

La commune de Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse est dans la catégorie 1.

Les communes à potentiel radon de catégorie 1 sont celles localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles. Ces formations correspondent notamment aux formations calcaires, sableuses et argileuses constitutives des grands bassins sédimentaires (bassin parisien, bassin aquitain) et à des formations volcaniques basaltiques (massif central, Polynésie française, Antilles...).

Sur ces formations, une grande majorité de bâtiments présente des concentrations en radon faibles. Les résultats de la campagne nationale de mesure en France métropolitaine montrent ainsi que seulement 20% des bâtiments dépassent 100 Bq.m⁻³ et moins de 2% dépassent 400 Bq.m⁻³.

En cas de concentrations élevées



- Renforcez l'étanchéité de l'interface entre votre habitation et le sol (fissures, joints sol/mur, réseaux)



- Aérez quotidiennement vos pièces à vivre



- Veillez à l'entretien régulier du système de ventilation (changement des filtres et vérifications d'usages)



- Veillez à l'entretien de votre système de chauffage.